

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_035_A | Autour de l'Histoire de la folie \[A\]CollectionBoite_035_A-25-chem | Pauvreté. ItemLes ateliers de charité \(Procès verbal de l'assemblée générale de l'Orléanais\).](#)

Les ateliers de charité (Procès verbal de l'assemblée générale de l'Orléanais).

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb035_A_f0445

SourceBoite_035_A-25-chem | Pauvreté.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Lavoisier, Antoine-Laurent de](#)

Références bibliographiques[Lavoisier, Antoine-Laurent de, Mémoire sur les impositions, lu à l'Assemblée provinciale de l'Orléanais](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb30756759n>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 30/11/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Lavoisier, Antoine-Laurent de (1743-08-26 -- 1743-08-26)

TITRE Mémoire sur les impositions, lu à l'Assemblée provinciale de l'Orléanais. [Par A.-L. Lavoisier.]

LIEU DE PUBLICATION (S. l.,)

DATE 1788

EDITEUR (S. l.), 1788

Les ateliers de charité

445

(Proviennent de l'Assemblée g^{énérale} de l'Orléans)

On n'a pu attirer l'attention que les lois nées
+ de pain sur l'h. que est prêt à mourir de
faim ; que aucun régime ne peut empêcher celui
qui manque de pain d'en demander ; qu'il est
véritablement impossible, sinon difficile de distinguer
le vrai pauvre d'avec celui qui peut mettre de
ménagement, et qu'aurait le bon devoir de prêter
de la vérité chrétienne égales qui mettent les
citoyens à contribution, aurait elle devoir
notifier le fait, l'indigent, l'indigne : l'h.
en un mot qui manque de subsistance dans
quel état qu'il est.



Le seul moyen de concilier ce que exige
l'ordre public avec le respect dû à la mère
à la souffrance, à la misère et à la pauvreté
consiste à ouvrir des ateliers de travail, où les
individus de tous les âges, de tous sexes, de tous
âges, à moins qu'ils ne soient dans un état de
maladie ou d'infirmité, puissent trouver un
travail proportionné à leurs forces, une contribution

amateurs à leurs besoins. C'est ce qui est
un ordre de choses ainsi établie qui se peut
sans inquiétude, être jointe à tous, renvoyer
les matières et les imprimés sur les notes, les li-
vres, les ouvrages aux travaux publics, les femmes,
et les en publiant à l'usage de l'école, les
voyages aux renfermés."

Lavoisier. Œuvres VI. ff 250-251